

## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 MAI 1997**

L'assemblée générale ordinaire de l'association amicale des anciens élèves du lycée Hoche s'est réunie le 21 mai 1997 à 19 h dans la salle du conseil du lycée, sur convocation du bureau, afin de délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Rapports du président et du trésorier
- Approbation des comptes, quitus
- Renouvellement du conseil
- Fixation de la cotisation, que le bureau propose de porter à 150 F
- Annuaire
- Questions diverses.

La séance est présidée par Philippe-Georges Capelle, président de l'association. Les fonctions de secrétaire sont assurées par François Louange. Il appelle comme scrutateurs André Kerdoncuff et Louis-Aimé de Fouquières.

Le président constate que 72 membres sont présents ou représentés. Il déclare ouverts les débats.

### **Rapports du président et du trésorier**

Le président tient à remercier François Magdalena pour la qualité et la constance de ses efforts pendant 22 ans, comme secrétaire puis comme président. Conformément aux statuts et aux attentes de l'association, François Magdalena continuera de siéger au Conseil comme président d'honneur.

Le président tient également à remercier M. Roques, nommé proviseur du lycée Hoche en 1994, pour l'accueil qu'il fait à l'association. Il exhorte les membres à répondre à l'appel aux bonnes volontés que fait le proviseur pour contribuer au rayonnement du lycée.

Au delà des activités classiques de l'association, le président propose le soutien de trois causes essentielles : la célébration du bicentenaire du lycée Hoche en 2002-2003, à l'occasion duquel il serait bon de faire une histoire du lycée ; la création d'un musée des instruments scientifiques, dans la mesure où un patrimoine existe ; enfin, mais avec une grande urgence, la rénovation de la chapelle, qui menace ruine.

La lettre de l'association, jointe à la convocation, doit s'étoffer. Le bureau souhaite qu'elle devienne le support des compétences diverses des anciens.

Le secrétaire-trésorier présente les comptes. L'exercice se caractérise par des recettes de 20 850 FF pour des dépenses de 19 791 FF, soit un excédent de 1 059 FF. La situation le 31 décembre 1996 fait apparaître un solde positif de 45 920 FF.

## **Quitus**

L'assemblée ayant pris connaissance du rapport financier, approuve les comptes et donne quitus au bureau pour sa gestion. Cette décision est approuvée à l'unanimité sauf deux abstentions.

## **Cotisation**

Le bureau propose de faire passer le montant de la cotisation, actuellement de 100 F, à 150 F.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **Renouvellement du Conseil**

Le président rappelle que, conformément aux statuts (antérieurs à la loi de 1901, mais compatibles avec cette loi), le Conseil est formé de seize membres élus par l'Assemblée et renouvelé par moitié chaque année. Ce Conseil forme son Bureau comprenant : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire-trésorier, un Secrétaire adjoint, un Censeur.

Le Conseil comprend actuellement, outre François Magdalena, président d'honneur : Philippe-Georges Capelle, Jean Grésy, François Louange, André Kerdoncuff, Jean-Pierre Carvajal, Jean Fragnier, William Jacquin, Roger Kazian (en poste), Stefan Chenderoff, Louis-Aimé de Fouquières, Jean-François Péresse, Philippe Pesnot, Eric Rembaud, Pierre Romazzotti, Jacques Videau (en fin de mandat et sollicitant un nouveau mandat).

Le président propose la candidature d'Yves de La Bussière (absent) au poste non pourvu. Aucun autre membre ne fait acte de candidature. Le président met aux voix l'élection des huit candidats aux huit postes à pourvoir. Ils sont élus à l'unanimité.

## **Annuaire**

La demande d'annuaires de l'année dernière n'a pu être satisfaite. Aussi a-t-il fallu refaire une édition à jour de l'annuaire pour 1997. C'est cette édition qui a été renvoyée à tous les membres qui en avaient fait la demande, y compris à ceux qui ont eu l'annuaire 1996.

## **Questions diverses**

Sur l'invitation du président, le proviseur fait part de sa grande préoccupation en ce qui concerne l'état général des bâtiments du lycée et de certains équipements. Les salles scientifiques sont toujours équipées en 110 volts. L'inventaire des problèmes en cours conduit à un besoin de financement de 370 MF pour la réhabilitation des locaux. Le lycée comprend de nombreuses richesses, comme la chapelle et le patrimoine d'instruments

scientifiques, il est important de le conserver et de le valoriser. Une option "patrimoine" vient d'être ouverte pour les classes secondaires, et les enseignants seront incités à faire des travaux pratiques dans le lycée lui-même.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Philippe-Georges Capelle  
Président

André Kerdoncuff  
Secrétaire trésorier